



Bordeaux, le 12 avril 2020

Coronavirus : point de situation

Des arrêts de travail pour les proches de personnes à risque, un moyen supplémentaire pour les protéger

Comme évoqué dans [notre communiqué de presse du Jeudi 9 Avril](#), protéger les personnes fragiles est une priorité car ils sont susceptibles de développer des formes graves du Coronavirus et sont plus fréquemment hospitalisés. Les maintenir à domicile est la meilleure protection contre le virus ainsi que l'application renforcée des gestes barrières par eux-mêmes et par tous ceux qui les côtoient au quotidien.

Les personnes à risque dont la liste a été établie au titre des pathologies listées par [le Haut Conseil de la santé publique](#) peuvent bénéficier d'un arrêt de travail.

Dorénavant leurs proches aussi peuvent obtenir un arrêt de travail. Il est délivré par le médecin traitant, ou à défaut, par un médecin de ville. Le proche doit prendre contact avec son médecin de préférence, et si cela est possible, par téléconsultation. <https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-les-proches-dune-personne-vulnerable-peuvent-beneficier-dun-arret>



Les proches des personnes à risque sont les derniers remparts contre la maladie. **En les maintenant eux aussi à domicile, on diminue leurs risques de tomber malade et de faire entrer le virus dans le foyer où vit la personne fragile.**

Mais chacun de nous peut agir pour les protéger (voir infographie).

Les professionnels de santé peuvent veiller à ce que leurs patients à risque restent chez eux, qu'ils soient accompagnés dans leur vie quotidienne pour limiter leurs sorties et favoriser leur prise en charge à domicile : prélèvements laboratoire, suivi infirmier, livraison de médicaments...

Les employeurs et les services de santé au travail peuvent rappeler à leurs employés les aménagements de leur poste de travail en télétravail ou la possibilité d'obtenir un arrêt d'un travail si cela n'est pas réalisable. Les employeurs peuvent aussi renforcer l'application des gestes barrières au sein de leur entreprise et veiller au réaménagement des conditions de travail et l'aménagement des espaces afin d'éviter les contacts proches entre salariés.

L'entourage comme les amis ou voisins peuvent leur rendre des services comme faire leurs courses ou aller chercher leurs médicaments, tout en respectant scrupuleusement les gestes barrière et les mesures de distanciation sociale.

Et bien évidemment, en population générale, plus nous appliquerons les gestes barrière, les règles de distanciation sociale et de confinement, moins nous tomberons malade et moins le virus aura de risque

d'atteindre les plus fragiles.

Le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, pour une information régionale sur le coronavirus



L'ARS informe quotidiennement de la situation en Nouvelle-Aquitaine par l'intermédiaire de son communiqué de presse. Les chiffres et la situation épidémiologique y sont systématiquement abordés. Retrouvez tous les communiqués de presse sur notre site internet. Nous traitons aussi d'autres sujets qui permettent d'informer la population de situations particulières, d'attirer l'attention sur des points de vigilance et de délivrer des conseils de prévention qui peuvent être utiles et tout aussi importants, pour traverser cette situation sanitaire exceptionnelle. Pour mieux s'y retrouver, l'ensemble de ces informations, données au jour le jour, sont recompilées sur notre site internet.

Agissons pour limiter la propagation du virus / Bien vivre son confinement / Renforts et initiatives solidaires / Accès aux soins pendant le confinement / Dispositifs d'écoute de la population et des professionnels de santé / Les arrêts de travail / Approvisionnement en masques / Stratégie de dépistage / Informations pour les professionnels de santé / Où trouver des informations fiables / Communiqués de presse et point épidémiologique / <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19-2>

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

L'ARS Nouvelle-Aquitaine communique désormais quotidiennement les chiffres départementaux fiabilisés par Santé publique France en intégrant une répartition géographique.

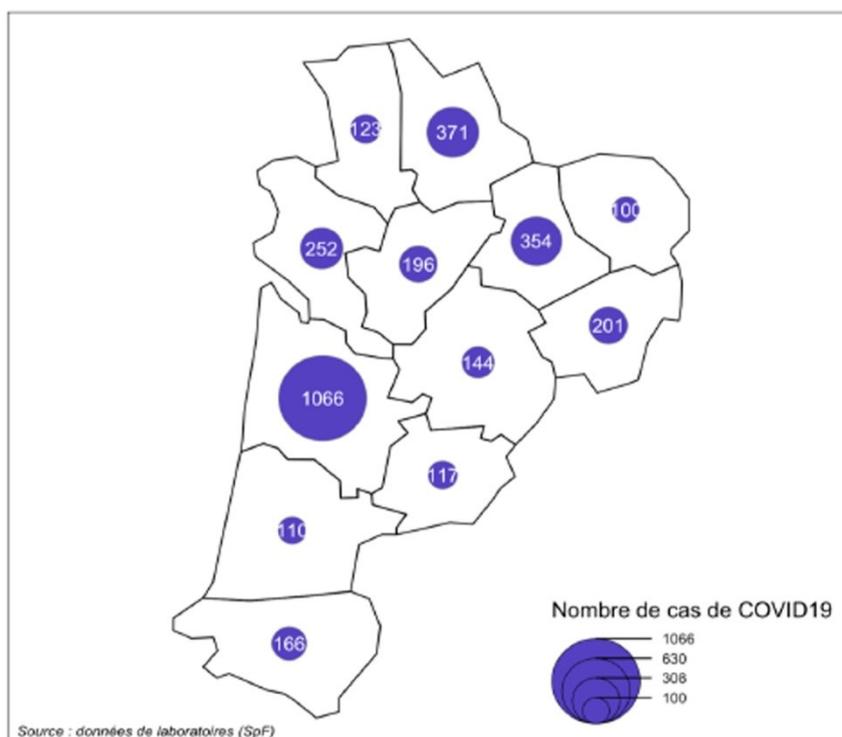
>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **215 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 11 avril, ce qui porte le total à 3 301 cas confirmés dans la région** depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel :

- ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.
- les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.
- **L'augmentation sensible des résultats positifs reflète les attendus des dépistages systématisés dans les EHPAD.**

> Nombre de cas de Covid-19 par département en Nouvelle-Aquitaine au 11 Avril 2020



(Source : Santé publique France)

>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

NB : ces chiffres incluent la prise en charge des 41 patients d'Île-de-France, accueillis dans le cadre de la solidarité nationale ce vendredi.

- **832 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (+ 17 par rapport à la veille)
- **257 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (-7 par rapport à la veille)
- **815 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+21 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 190 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+10 par rapport à la veille).

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 12/04 à 14h

> Nombre de cas de Covid-19, données SI-VIV, au 12 Avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
TOTAL	832	257	815	190
DEPARTEMENTS¹				
Charente (16)	14 (2%)	6 (2%)	31 (4%)	8 (4%)
Charente-Maritime (17)	86 (10%)	21 (8%)	57 (7%)	23 (12%)
Corrèze (19)	48 (6%)	12 (5%)	38 (5%)	14 (7%)
Creuse (23)	33 (4%)	15 (6%)	9 (1%)	4 (2%)
Dordogne (24)	26 (3%)	6 (2%)	32 (4%)	1 (1%)
Gironde (33)	299 (36%)	99 (39%)	378 (46%)	68 (36%)
Landes (40)	24 (3%)	12 (5%)	31 (4%)	10 (5%)
Lot-et-Garonne (47)	30 (4%)	6 (2%)	18 (2%)	4 (2%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	92 (11%)	26 (10%)	96 (12%)	18 (9%)
Deux-Sèvres (79)	34 (4%)	7 (3%)	23 (3%)	10 (5%)
Vienne (86)	67 (8%)	29 (11%)	52 (6%)	19 (10%)
Haute-Vienne (87)	77 (9%)	18 (7%)	50 (6%)	11 (6%)

Source : Santé publique France qui précise : Une diminution des saisies et mises à jour des dossiers patients dans SI-VIC est attendue lors du week-end prolongé de Pâques. Les données SI-VIC étant analysées par date de déclaration, les interprétations des chiffres transmis les samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 avril, ainsi que les tendances observées, doivent être prudentes. Une baisse artificielle pourrait être observée ces jours et suivie d'un rattrapage les mardi 14 et mercredi 15 avril.

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

Au 12 avril à 9h, 237 EHPAD (+ 5 établissements par rapport à la veille) sur les 898 de Nouvelle-Aquitaine (soit 26,4 %) ont déclaré un ou plusieurs cas possibles ou confirmés de COVID-19 parmi des résidents ou le personnel.

- Parmi ces signalements, **777 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (+ 59 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **56 sont décédés au sein des établissements** (+ 3 par rapport à la veille),
et **33 sont décédés à l'hôpital** (+ 2 par rapport à la veille - ces derniers sont donc inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » ci-dessus).

A noter ! Ces chiffres sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 12 avril 2020 à 9h.

| Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpads et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 12 avril 2020 à 9h

	Données en Ehpads par département												Total régional Ehpads	Total régional autres EMS	Total régional tous étabts
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87			
Nombre de signalements ¹	12	31	9	7	6	63	6	8	47	20	14	7	237	124	361
Nombre de cas total ^{2,4}	13	91	3	16	8	336	3	15	108	18	89	62	777	168	945
Nombre de décès dans l'établissement ^{3,4}	3	4	0	0	1	18	0	0	11	1	14	4	56	0	56
Nombre de décès à l'hôpital ^{3,4}	0	2	0	0	0	21	0	1	3	0	6	0	33	1	34

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer
sans se serrer la main,
arrêter les embrassades

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Tout déplacement est interdit
sauf muni d'une attestation pour :



Aller travailler,
si le télétravail est impossible



Faire des courses
de première nécessité



Faire garder ses enfants
ou aider des personnes
vulnérables



Aller chez un professionnel
de santé si vous n'avez
pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.
Une version numérique est désormais disponible.

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :
0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19
ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :
Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr